

Introduction : nos 71 propositions

Ce cahier regroupe les 71 propositions d'Humanité et Biodiversité pour les 5 tables rondes de la Conférence Environnementale de 2013 : économie circulaire, emplois et transition écologique, politiques de l'eau, biodiversité marine, mer et océans, éducation à l'environnement et au développement durable.

71 propositions, cela peut paraître beaucoup, mais les chantiers à engager pour faire face aux défis écologiques qui se posent à nos sociétés sont à la fois nombreux et complexes, ils sous-tendent en réalité le fait d'engager - et de réussir ! - un changement de modèle. A cette aune, 71 propositions ce n'est pas grand chose.

Nous avons fait le choix d'un cahier de propositions qui ne soit pas un outil de communication mais bien une contribution au débat, et aux solutions. La conférence environnement ne sera crédible que si elle engage de vrais travaux, de vrais chantiers et pas seulement quelques mesures emblématiques et communicantes.

Notre fil conducteur c'est bien sûr la biodiversité, ce vivant dont les humains font partie et dépendent, sur lequel nous avons construit nos sociétés et avec lequel nous pouvons construire l'avenir.

Trois tables rondes transversales majeures pour construire un développement soutenable

Les trois tables rondes « économie circulaire », « emplois et transition écologique », « éducation à l'environnement et au développement durable » ont une filiation évidente : elles offrent des opportunités de mesures susceptibles d'être des leviers pour construire un développement soutenable :

- Le chômage de masse est un fléau de nos sociétés, s'attaquer à lui aussi sous l'angle de la transition écologique, c'est se doter d'un outil supplémentaire pour y faire face et c'est ancrer ensemble le pilier social et le pilier environnemental du Développement Durable ;
- l'économie circulaire, c'est la porte ouverte pour engager le changement nécessaire de notre modèle économique, arrivé à bout de course tant par ses impacts environnementaux que par l'impasse économique et sociale où il se trouve ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable, c'est le chemin pour réussir « la transition des idées » dont nous avons besoin pour réussir la transition écologique.

Cela nécessite que dans les trois tables rondes, on aille au fond des choses, dans leur complexité et difficultés.

Table ronde 1 : « Economie circulaire »

Ici, aller au fond des choses, c'est commencer par rappeler l'étroite dépendance des systèmes économiques vis-à-vis des systèmes vivants. Toute activité humaine créatrice de richesse dépend directement ou indirectement du bon état, de la dynamique fonctionnelle et des potentialités évolutives des écosystèmes sur lesquelles elle repose.

L'économie circulaire a pour objet de déployer des stratégies permettant une création soutenable de valeur, en restant en-deçà des limites de la biosphère et en préservant le capital naturel pour le bien des générations présentes et futures. Selon cette vision, à laquelle nous adhérons, une économie circulaire qui ne prendrait pas en compte le vivant serait déconnectée de la réalité et passerait à côté des véritables enjeux.

Nos propositions s'articulent autour de 6 propositions clefs ayant trait à :

- l'écoconception (voir page 12),
- l'écologie industrielle dans les territoires (voir page 12),
- l'économie de fonctionnalité (voir page 12),
- l'économie collaborative (voir page 12),
- les énergies et matériaux biosourcés, (voir page 13),
- l'alimentation (voir page 13).

Suivent trois propositions pour lever des freins :

- cadre réglementaire pour une écologie industrielle (voir page 13),
- adaptation des règles liées à la TVA (voir page 13),
- règles comptables (voir page 13).

Enfin, cinq propositions pour faire levier :

- déploiement de l'écologie industrielle (voir page 13),
- déploiement de l'économie de fonctionnalité (voir page 14),
- déploiement de filières industrielles (voir page 14),
- projet de territoires et circuits courts (voir page 14),
- formation et gouvernance (voir page 14).

Table ronde 2 : « Emplois et transition écologique »

Ici, aller au fond c'est d'abord rappeler avec force qu'on ne peut concevoir la transition écologique sans se soucier de l'emploi : la convergence des deux sujets s'impose si l'on veut construire un développement soutenable.

Par ailleurs, la transition écologique vise à mettre en place un modèle riche en emplois qualifiés et respectueux des ressources limitées de notre planète. La transition ainsi définie ne peut donc pas se réduire à une approche des seules modifications destructrices de la biodiversité.

Nos trois premières propositions sont des préalables pour pouvoir vraiment agir :

- donner une visibilité et un contenu socio-économique à la biodiversité (voir page 15),
- sensibilisation et formation à la dépendance de l'économie aux services rendus par la biodiversité (voir page 16),
- accompagnement des entreprises et notamment des PME (voir page 16).

Les huit propositions suivantes concernent les gisements d'emplois offerts par la biodiversité :

- créer les nomenclatures pour mesurer les besoins (voir page 16),
- génie écologique (voir page 16),
- agro-écologie (voir page 17),
- filière bois locale et à haute valeur ajoutée (voir page 17),
- tourisme (voir page 17),
- innovation (voir page 17),
- recherche et connaissance (voir page 18),
- ville et habitats (voir page 18).

Les métiers de la biodiversité doivent être des métiers de qualité, cela nécessite (2 propositions) de :

- structurer une filière (voir page 19),
- développer la formation (voir page 19).

Enfin, les métiers de la biodiversité ne donneront leur plein rendement que si l'on s'en donne les moyens, c'est l'objet de la dernière proposition :

- donner un cadre incitatif et facilitateur (voir page 20).

Table ronde 5 : « L'éducation à l'environnement et au développement durable »

Ici, aller au fond c'est rappeler que l'EEDD ne doit pas être destinée uniquement aux jeunes générations, mais doit devenir un socle de tous les types de formation et de communication, à destination de tous les publics. Il s'agit bien d'inscrire l'ensemble de l'enseignement et de la formation dans une perspective de développement durable et même *de ré-interrogation du monde*¹.

L'éducation à la biodiversité constituant de ce point de vue une opportunité majeure.

Nos trois premières propositions concernent le primaire et le secondaire :

- favoriser les contacts avec la nature (voir page 32),
- introduire les « sciences de la biodiversité à tous les niveaux » (voir page 32),
- revoir les programmes avec une entrée développement durable (voir page 32).

¹ Robert Barbault, dans « Pour un renforcement des formations aux sciences de la nature et de la biodiversité ».

Deux propositions concernent le supérieur :

- introduire un module « sciences de la biodiversité » dans les formations supérieures (voir page 33),
- renforcer les filières « écologie et sciences de la nature » (voir page 33).

Une proposition concerne la formation continue des professionnels et des décideurs :

- mettre en place des modules de formation à la biodiversité dans tous les dispositifs de formation continue (voir page 34).

Une proposition concerne :

- la mise en place de campagnes de communication grand public (voir page 34).

Enfin, quatre propositions visent à fixer un cadre général facilitateur :

- soutien à des acteurs clefs pour mettre en œuvre la composante biodiversité de l'EEDD (voir page 35),
- soutenir la recherche en EEDD (voir page 35),
- renforcer le transfert de connaissances scientifiques vers les systèmes éducatifs et de formation, et vers la société civile (voir page 35),
- règles de déontologie (voir page 35).

Deux tables rondes essentielles en matière de services écosystémiques

A côté de ces trois tables rondes très transversales, les deux tables rondes « politiques de l'eau » et « biodiversité marine, mer et océans » permettent d'ouvrir des chantiers importants pour le maintien de services écosystémiques indispensables à la vie donc à nous-mêmes.

Table ronde 3 : « Politiques de l'eau »

Est-il besoin de souligner l'importance de l'eau pour les humains ? L'eau c'est la vie, la vie dont nous sommes issus, et notre vie qui perdure. C'est aussi de nombreux autres services rendus, l'enjeu de cette table ronde ne fait pas débat. En perspective bien sûr, l'atteinte des objectifs de la directive cadre.

Premier principe cadrant notre approche : passer d'une approche curative à une approche préventive. Il est décliné en 8 propositions :

- pesticides : réussir Ecophyto 2018 et séparer la vente du conseil (voir page 22),
- mise en place d'une fiscalité assise sur le principe pollueur-payeur (voir page 22),
- répartir équitablement les coûts (voir page 22),
- mieux protéger les aires de captage (voir page 22),
- médicaments : réguler l'usage des antibiotiques, application de la Directive Reach (voir page 22),
- appliquer le principe préleveur/payeur de la Directive cadre sur l'eau (voir page 22),
- réduire et mieux encadrer les usages de l'irrigation (voir page 23),
- agir pour améliorer la perméabilité des sols (voir page 23).

Second principe : rapprocher la gestion du grand cycle de celle du petit cycle de l'eau :

- la fonctionnalité des cours d'eau doit être une priorité des programmes des agences (voir page 23),
- mieux connaître, protéger et gérer les zones humides dites « ordinaires » (voir page 23),
- création d'un outil de protection dans le droit de l'urbanisme (voir page 23),
- améliorer la gouvernance des comités de bassin (voir page 24).

Troisième principe : la cohérence des politiques publiques et les enjeux du long terme :

- assurer la cohérence des politiques sectorielles (voir page 24),
- assurer la cohérence territoriale (voir page 24),
- intégrer les enjeux du long terme dans les SDAGE (voir page 24).

Table ronde 4 : « Biodiversité marine, mer et océans »

Les milieux maritimes et océaniques rendent des services non seulement écosystémiques, mais encore climatiques et atmosphériques trop nombreux pour être seulement énumérés. La capture du carbone, le maintien des chaînes trophiques et de la microfaune planctonique, la contribution au maintien des milieux côtiers tels que les mangroves, figurent parmi ces bienfaits multiples, auxquels s'ajoutent naturellement les revenus tirés de la mer du fait des activités humaines menées en son sein. La Table Ronde doit certes être l'occasion d'aborder les questions de l'outremer, de la nécessaire cohésion de l'action internationale à mener ou encore des enjeux de la recherche et de la connaissance ; mais il va sans dire que les activités et phénomènes les plus impactants sur ces milieux, comme la pêche et la pollution, devront également être abordés.

Notre document s'ouvre sur un volet lié à l'amélioration des connaissances qui se décline en quatre propositions :

- assurer la participation des citoyens et des professionnels aux observations (voir page 26),
- introduire dans les réflexions relatives aux besoins de la recherche la question de la R&D dans le domaine de la dépollution (voir page 26),
- illustrer les besoins spécifiques en termes de connaissance dans les outremer (voir page 26),
- assurer la cohérence des indicateurs (voir page 26).

Une proposition concerne le renforcement de l'action dans les outremer :

- développer les aires marines protégées et protéger les milieux fragiles avec notamment un plan national pour restaurer et réhabiliter les mangroves (voir page 26).

Neuf propositions concernent un sujet crucial si l'on veut préserver la mer, et qui de plus est d'actualité, celui de l'exploitation économique des océans et de leurs ressources :

- encourager de manière générale les études amont, les études d'impacts, et le provisionnement de fonds dédiés en cas de préjudices environnementaux (voir page 27),
- encadrer très fermement l'offshore profond et très profond (voir page 27),
- pas d'appropriation privée des ressources génétiques de la haute mer (voir page 27),
- soutenir la « petite pêche » artisanale (voir page 28),
- mieux réglementer la pêche profonde (voir page 28),
- agir contre la pêche illégale et « accidentelle » (voir page 28),
- encadrer la pêche dite récréative (voir page 28),
- renforcer et structurer le secteur de la dépollution (voir page 28),
- mettre en place une fiscalité des usages économiques et récréatifs de la mer (voir page 29).

Trois propositions concernent les questions internationales :

- agir pour la cohérence des travaux en cours dans les conventions régionales (voir page 29),
- défendre un protocole « protecteur » à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (voir page 29),
- lutter contre la pollution des vortex océaniques par les matières plastiques (voir page 30).